

Commune de
Sainte Gemmes le Robert

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE LAVAL

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 11
- VOTANTS : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 23 novembre 2023, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 novembre 2023, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

Présents : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Christelle SEVIN, Mr. Dominique BATIER, , MM. Mickaël ORY, Jean-Michel BOURNY, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

Absents excusés : Mme Laurence COUTARD, Mr Jean CHAPRON, Mme Cécile MONTIÈGE, Mr Daniel ANGOT.

Ont donné pouvoir : Mr Daniel ANGOT a donné pouvoir à Mr Bernard MOULLÉ.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DURET.

**REDEVANCE INCITATIVE : SALLE DES FÊTES : TARIFS PARTICULIERS,
ASSOCIATIONS**

Pour donner suite à la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères, qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2024, un forfait de 4 € par sac déchets ménagers sera prévu pour toute occupation de la salle des fêtes. Les sacs de 50 l seront fournis lors de la remise des clés.

Tout dépôt sauvage constaté sera immédiatement sanctionné.

Tout le monde est concerné, hors associations communales.

Il est impératif d'effectuer le tri sélectif. Il est demandé, à tous locataires de la salle des fêtes, y compris les associations, d'effectuer ce tri et d'emmener les emballages, le verre et le papier/cartonnettes directement dans les conteneurs mis à disposition à titre gratuit, sans limitation de dépôt. Les conteneurs se situent route d'Evron (parking en face l'entreprise Chapron) et place du cimetière.

Pour info : les membres du conseil municipal ont décidé de supprimer les deux bacs de 770 litres qui se trouvaient à côté de la porte cuisine salle des fêtes.

Un badge professionnel sera attribué pour la cantine et les locations de la salle des fêtes à hauteur de 104 levées.

Monsieur le maire a demandé qu'il y ait plus de passages d'enlèvement des ordures ménagères et des colonnes de tri.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bernard MOULLÉ

